A Toulouse, le 15 janvier 2016

A Monsieur le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Haute Garonne

Objet : Circulaire sur la réunion des conseils d'écoles du 12 janvier 2016.

Monsieur le Directeur Académique,

Quarante pour cent des écoles du département ont basculé dans la réforme des rythmes dès l'année 2013. A ce titre, elles sont l'objet d'une nouvelle délibération du CDEN pour prolonger ou modifier leurs rythmes dans le cadre des textes réglementaires.

De nombreuses écoles nous sollicitent à propos de votre circulaire demandant qu'un Conseil d'Ecole sur les rythmes scolaires soit convoqué entre le 1er et le 5 février 2016. Dans de nombreuses écoles, conformément aux demandes de la hiérarchie, les écoles ont fixé dès le début de l'année scolaire les dates des Conseils d'écoles.

Le sujet des rythmes reste sensible et exige concertation entre enseignants, parents d'élèves et élus municipaux. Rien, de notre point de vue exige une telle précipitation. Un CDEN peut être prévu en mars sur cette question.

C'est la raison pour laquelle, le SNUipp FSU 31 a demandé une audience à ce sujet et vous demande de modifier la circulaire en autorisant la tenue de ce Conseil d'Ecole jusqu'à mi mars.

Veuillez accepter monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre profond attachement à la défense des personnels et à un service public d'éducation de qualité.

Pour le SNUipp FSU, Jean Philippe Gadier, secrétaire départemental.